

Ainsi, ce n'est pas par opposition à l'esprit général des remarques du parrain, mais à cause de la nécessité de cette souplesse, que je m'oppose à l'amendement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur cet amendement. J'approuve en principe ce que dit le député de South Shore (M. Crouse): la vérification des comptes et des transactions de cette Commission devraient incomber à l'auditeur général. J'espère que les paroles que vient de prononcer le ministre préluderont à ce choix.

Si le gouvernement s'oppose à l'amendement, il n'est guère probable qu'on l'adoptera cet après-midi. C'est pourquoi je devrai me contenter de demander que le gouvernement choisisse l'auditeur général pour ce travail. Je sais bien que les auditeurs étant des auditeurs, ils font tous du bon travail. Mais je sais également s'il existe une différence entre le genre de rapport que fait l'auditeur général du Canada après une vérification et celui que nous obtenons des maisons de vérificateurs pour certaines des sociétés de la Couronne ou pour les organismes associés aux opérations du gouvernement.

Par exemple, que disent les rapports de firmes de vérificateurs comptables? Je n'en ai pas sous la main mais je peux citer avec assez d'exactitude leurs conclusions: «Nous avons vérifié les comptes et toutes les pièces comptables et nous sommes convaincus que tout est en ordre. Sentiments distingués»; suit le nom de la société.

Je ne me souviens pas d'un seul cas où une firme privée de vérificateurs soit entrée dans les détails avec autant de minutie que l'aurait fait l'auditeur général. C'est pourquoi je pense qu'il vaut mieux que toute entreprise qui utilise l'argent de l'État d'une façon ou d'une autre, même au moyen d'un emprunt garanti, soit soumise à la vérification de l'auditeur général.

Le ministre a déclaré qu'il n'appuiera pas cet amendement qui, par conséquent, ne sera pas adopté. Mais j'espère que lorsque le gouverneur en conseil ou le Conseil du Trésor désignera les experts comptables, le choix se fixera sur l'auditeur général du Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement proposé veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Que tous ceux qui s'opposent à l'amendement veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A mon avis, les non l'emportent.

M. Crouse: Sur division.

(L'amendement de M. Crouse est rejeté.)

M. Lloyd R. Crouse (South Shore) propose

Que l'article 18(1) soit modifié par le retranchement du mot «peut» à la première ligne et son remplacement par le mot «doit», ainsi que par l'adjonction de ce qui suit après le mot «consultatif» à la dernière ligne:

«et dont le tiers au moins doivent se livrer activement à l'industrie de la pêche en eau douce en qualité de pêcheurs».

—Monsieur l'Orateur, je ne propose cet amendement que pour permettre au gouverneur en conseil de nommer un comité consultatif chargé d'aider le conseil d'administration dans ses délibérations et de le conseiller en matière tactique. Je répète qu'à mon sens le conseil consultatif ne fonctionnera pas de façon satisfaisante si les producteurs primaires n'y sont pas représentés. Rien dans le bill ne garantit que les pêcheurs seront représentés au sein de ce conseil.

A notre avis, l'Office de commercialisation a été proposé aux niveaux fédéral et provincial. A ce jour, nous avons peu d'indications sur l'attitude des producteurs primaires envers cette proposition. Toutefois, pour être efficace, je crois que l'Office doit avoir l'appui sans réserve de tous les pêcheurs du vaste secteur visé par ce programme. Vaste secteur, en effet, qui comprend le Nord de l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

A mon avis, la meilleure façon d'encourager les pêcheurs à soutenir l'Office est de leur garantir la représentation au comité consultatif. En proposant de modifier l'article du bill relatif au comité consultatif, qui sera composé d'au plus 15 membres, nous affirmons qu'à notre avis un tiers au moins des membres de ce comité devraient être des pêcheurs. J'espère que le gouvernement fera bon accueil à cet amendement.

On dit qu'il ne serait peut-être pas possible de trouver des pêcheurs suffisamment qualifiés. Ce n'est pas sérieux. Nos pêcheurs collaborent depuis bien des années avec les conditionneurs et les expéditeurs, pour la commercialisation des prises. A mon sens, le pré-